



Note d'information aux patients relative au Registre des Cancers de la MANCHE

Pour mieux lutter contre le cancer et pour mieux connaître l'épidémiologie des tumeurs, des registres ont été mis en place dans plusieurs départements français. Le Registre des Cancers de la MANCHE est né en 1994. Il a été créé par des médecins regroupés en association loi 1901 sous le nom de l'« Association du Registre des Cancers de la Manche » (A.R.K.M.).

Nous enregistrons tous les nouveaux cas de tumeur survenant parmi les personnes résidant dans le département de la Manche au moment du diagnostic de la maladie. Les cas sont recensés auprès des structures médicales qui assurent le diagnostic et/ou le traitement. Les sources essentielles sont constituées en premier lieu par les laboratoires d'anatomie et de cytologie pathologique qui examinent les biopsies ou les prélèvements chirurgicaux, par les services hospitaliers privés et publics prenant en charge les malades et par les cabinets des médecins libéraux. Les renseignements communiqués aux registres comportent des données sur l'identité du malade, la date de diagnostic et la description de la tumeur.

A quoi servent ces données? Elles sont indispensables pour étudier la fréquence des différentes tumeurs dans la population et leur évolution dans le temps. Elles permettent de mesurer les progrès réalisés dans la lutte contre le cancer en étudiant la survie. Ces données sont nécessaires pour améliorer les connaissances sur les causes des cancers. Elles permettent aussi d'évaluer la qualité de prise en charge diagnostique et thérapeutique et d'évaluer l'efficacité des actions de prévention comme le dépistage des cancers du sein, du côlon-rectum, etc.

Les données concernant chaque personne sont couvertes par le secret médical le plus absolu et sont strictement confidentielles puisque seuls les personnels des registres ont un accès aux données nominatives. Seules les données totalement anonymes font l'objet d'analyses statistiques et de publications ou sont adressées à l'InVS (Institut de Veille Sanitaire) et au CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) à Lyon, où elles sont utilisées pour des études géographiques de la distribution du cancer en France et dans le monde.

Le Registre des Cancers de la MANCHE a obtenu une autorisation de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Dans ce cadre et conformément à la loi du 6 janvier 1978, relative au recueil des données nominatives, si vous avez souffert d'une tumeur et que vous habitez dans le département de la Manche, sauf opposition de votre part, cet événement sera inclus dans les fichiers d'informations du registre. Vous avez un droit d'information, d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez faire exercer ce droit auprès du médecin responsable du registre: Dr S. Bara, Registre des Cancers de la Manche, Centre Hospitalier Public du Cotentin, 46 rue du Val de Saire, BP 208, 50102 CHERBOURG cedex.